

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2025

GRATUITÉ DES PARKINGS D'HÔPITAUX PUBLICS - (N° 1826)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS1

présenté par
Mme Sylvie Bonnet

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« compense »,

insérer le mot :

« intégralement ».

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.